



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des constructions et des technologies de l'information  
Le Conseiller d'Etat

Vu par <i>JP</i>		A traiter par (original) : <i>SCA</i>					
Copies a :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CM	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>UR</i>
EC	SF	SC	SEE	SD	SASJ	SEPE	ASM
Remarques : <input type="checkbox"/> AR <input type="checkbox"/> Ech:							
<i>PHZ</i> <i>01.09.10</i>							

DCTI  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA  
COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES  
Route de Chevaliers-de-Malte 3  
Case postale 17  
1228 PLAN-LES-OUATES

N/réf. : MM/OAC/Stag(SR).ar - Aigle n° 505 120-2010)  
Dossier traité par : Georges MONTICELLI (022 546 64 20)

Genève, le 23 août 2010

Concerne : dossier DD 103'181 - parcelles [redacted] - feuilles 8, 45, 51, 52, 53 - Plan-les-Ouates - Route de Saconnex-d'Arve- Chemin de la Milice - divers aménagements routiers

Madame le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Me référant à votre préavis défavorable du 25 janvier 2010, se rapportant à l'objet cité en titre, je vous informe de ce qui suit.

Les aménagements projetés sont imposés par leur destination et sont d'intérêt public, l'objectif visé étant le maintien de la circulation provenant de la route de la Chapelle vers la route de Saint-Julien.

Des mesures d'accompagnement seront examinées et éventuellement prises à ce sujet par la direction générale de la mobilité et le CEVA, afin d'éviter les inconvénients qui en découleraient. De ce fait, aucune surcharge de trafic n'est à prévoir.

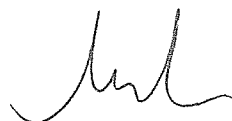
La liaison piétonnière actuelle, à partir de la route de Saconnex-d'Arve en direction de la route de chantier existante et qui rejoint par la suite la route du Camp, sera maintenue.

S'agissant du trafic de chantier lié au PAC La Chapelle et Les Sciens, il est à noter que celui-ci ne devrait pas emprunter cette route provisoire ni d'ailleurs la route de Saconnex-d'Arve. Une route de chantier sera en effet spécialement aménagée à cet effet.

Dans le cadre de l'infrastructure Genève-Sud, les aménagements sentiers - y compris les chemins piétonniers et les pistes cyclables - entre la route de la Chapelle, la route de Saint-Julien, la route d'Annecy et la route de Saconnex-d'Arve sont à l'étude auprès de la direction générale de la mobilité.

Au bénéfice de ce qui précède, le projet respectant les lois et règlements applicables, et étant au bénéfice d'un préavis favorable des autres instances consultées, je vous informe que je fais délivrer ce jour l'autorisation de construire sollicitée.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mark Muller', with a stylized, cursive script.

Mark Muller